

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



CHRONIQUE MENSUELLE

La hausse des houilles et des métaux. — Une leçon d'économie politique. — Le gaz de houille sans houille. — Le chauffage par le gaz et l'électricité. — Principe des radiateurs électriques. — Fausse manœuvre des électriciens.

Les journaux, organes de l'industrie gazière, se lamentent en présence de la situation faite à cette industrie par les rigueurs toujours croissantes des municipalités et la hausse parallèle de toutes les matières premières utilisées tant pour la production que pour la distribution du gaz : houille, cuivre, fonte et plomb.

Le prix de la houille, en effet, s'est déjà élevé de plus de 4 francs par tonne, et l'on ne peut prévoir où cette hausse pourra s'arrêter; le cuivre qui sert à la fabrication des appareils est monté de 160 à 240 francs, et le plomb indispensable aux installations de gaz atteint le prix de 52 francs, alors qu'il valait couramment 40 francs il y a moins de deux ans.

Il est évident d'autre part que, en présence des bénéfices inespérés que les monopoles anciens ont permis de réaliser aux sociétés gazières, les villes ne veulent plus entendre parler de privilèges d'éclairage et exigent dans les nouveaux traités des avantages de plus en plus importants de la part des Compagnies concessionnaires.

Qui pourrait les en blâmer et surtout s'étonner que les municipalités ne consentent plus à traiter aux prix de 0 fr. 30 et 0 fr. 40 le mètre cube qui s'évaluent en toutes lettres dans les traités conclus en plein âge d'or de l'industrie gazière.

D'ailleurs, les gaziers, comme tous les entrepreneurs d'éclairage de toute nature, n'ont à s'en prendre qu'à eux mêmes de l'avilissement des prix de vente de l'éclairage. Il est évident qu'aujourd'hui l'humanité des villes tout au moins est pourvue d'un nouveau sens, celui de l'éclairage intensif; je dis nouveau avec raison, car ce sens n'existait pas dans les siècles passés, et nos pères n'ont jamais éprouvé le besoin de voir le soleil en plein minuit.

Or, ce besoin nouveau, cette nécessité moderne, qui est-ce qui l'a créé, si ce n'est les entrepreneurs d'éclairage qui, par leurs agissements commerciaux, les ouvrages spéciaux et les revues techniques de leur industrie ont développé et exalté ce besoin à outrance.

C'est ainsi que le progrès crée chaque jour des besoins nouveaux qu'il devient de plus en plus onéreux de satisfaire. Or, aujourd'hui le besoin existe et l'on ne saurait plus se contenter d'un peu de lumière, on en veut beaucoup, et pourtant les ressources loin d'augmenter ont diminué, il faut donc plus de lumière avec moins de dépense ou tout au moins avec une dépense qui ne soit pas plus élevée qu'auparavant.

Voilà comment tous les calculs des économistes sont renversés, car la demande augmentant, les prix devraient s'élever en conséquence, alors qu'ils baissent de plus en plus en raison de la concurrence qui est la cause première de l'excès des demandes.

Toutefois, l'industrie du gaz ne nous paraît pas autant à plaindre que la situation pourrait l'indiquer; ses défenseurs attités oublient de nous dire que, si les prix de vente ont diminué depuis l'invention de Lebon, la qualité de la marchandise a suivi une dépression concourante. Tout le monde technique sait qu'avant le règlement admis aujourd'hui universellement dans tous les nouveaux traités le titre éclairant du gaz fourni notamment par la Compagnie parisienne du gaz était notablement supérieur à ce qu'il est aujourd'hui. A l'origine, aussi, on tirait probablement 20 à 25 mètres cubes de gaz de 100 kilogrammes de houille, aujourd'hui l'on arrive couramment à une production de 28 à 30 mètres cubes; la qualité du produit a diminué, mais sa quantité a augmenté, double avantage très appréciable pour l'industrie gazière.

Quant à l'augmentation évidente du prix des houilles, on ne voit pas bien quelle influence elle peut avoir sur le prix de revient et la diminution des bénéfices. L'usine à gaz achète de la houille qu'elle paie 4 francs de plus la tonne, elle n'a qu'à revendre le coke 5 fr. 50 de plus par tonne pour retrouver sur les 70 kilogrammes de coke provenant de la distillation de 100 kilogrammes de houille l'excédent de dépense du prix d'achat. Cette opération ne souffre aucune difficulté, puisque le surenchérissement de la houille provenant de la rareté actuelle de ce combustible, le coke se vendra d'autant plus aisément qu'il sera plus demandé et n'aura pas de concurrence sérieuse.

Nous ne pensons donc pas que l'industrie du gaz soit compromise et que sa situation justifie les cris de détresse dont on trouve l'écho dans les journaux techniques. Cette industrie a encore de longues années de prospérité devant elle, et quand la houille sera devenue encore plus rare, alors même qu'il n'y en aurait plus, les savants inventeurs trouveraient encore le moyen de fabriquer du gaz de houille sans houille, comme les marchands de vin fabriquent du bordeaux ou du beaujolais en dépit de l'oidium, du black-rot et du phylloxera, sans mettre à contribution le jus vermeil de la treille.

* *

Un autre avantage de la hausse des charbons, pour l'industrie gazière, à côté des difficultés réelles qu'on ne peut nier, bien entendu, c'est l'extension que cette situation va donner à l'application du gaz au chauffage.

Quoi de plus commode et de plus propre qu'un poêle à gaz? quoi de plus facile à installer, à régler et à surveiller, de plus prompt à allumer et à éteindre? le chauffage au gaz est le prototype du chauffage momentané qui fonctionne à volonté, au moment et seulement pendant le temps voulu.

A ce point de vue, l'électricité essaie aujourd'hui d'entrer également en concurrence avec le gaz dans le domaine du chauffage. Le poêle électrique serait évidemment l'idéal; il offre, en effet, toutes les qualités du chauffage à gaz, comme instantanéité et momentanéité, si l'on peut s'exprimer ainsi, et il n'en a aucun des inconvénients qui se manifestent par la production de fumées dans le cas de cheminées obstruées, de condensations liquides dans les tuyaux ou de viciation de l'air dans le cas d'échappement direct des produits de la combustion dans l'atmosphère intérieure des pièces chauffées.

On peut se demander comment, en présence de ces avantages évidents, le chauffage électrique n'a pas encore pris une extension notable et, il faut bien le dire aussi, n'a pas fait plus de progrès, à l'heure actuelle.

La raison nous en paraît simple ; en premier lieu, c'est le prix élevé de l'électricité, mais cette cause a perdu de sa valeur depuis que, par suite des bienfaits d'une heureuse concurrence, les prix fantastiques de vente de l'énergie électrique se sont abaissés à des niveaux abordables. La vraie raison est sans doute que, pratiquement parlant, il suffit à la rigueur d'une faible quantité de lumière pour s'éclairer, tandis qu'il faut une très grande quantité de chaleur pour se chauffer.

Un exemple simple met bien ce fait en évidence ; pour chauffer 1 litre d'eau à 100 degrés, c'est-à-dire pour porter cette petite quantité d'eau à l'ébullition, il faut dépenser une quantité d'énergie électrique qui suffirait à fournir l'éclairage d'une lampe à incandescence de 10 bougies pendant quatre heures ; de telle sorte que, si vous avez l'ambition légitime de faire bouillir votre eau en un quart d'heure, il faudra constituer un foyer électrique équivalent à 16 lampes semblables théoriquement, et pratiquement, en tenant compte des déperditions, à 20 lampes au minimum.

La difficulté de créer des appareils de chauffage électrique réside aussi dans le mode de génération même de la chaleur au moyen de l'électricité. Pour transformer ce fluide en chaleur, on dispose d'un moyen unique, très simple d'ailleurs, qui consiste à faire passer le courant dans des conducteurs de résistance relativement grande. L'électricité éprouve de la part de ces conducteurs comme une sorte de résistance de frottement qui donne lieu à un dégagement de chaleur, par un phénomène comparable à celui qui se développe dans le travail mécanique de frottement.

D'autre part, les conducteurs doivent avoir une faible section et, par suite, une faible surface pour donner lieu à ce dégagement de chaleur, alors qu'il importe que les corps chauds destinés à transmettre leur chaleur, dans le milieu ambiant, soit par rayonnement, soit par convection ou contact avec l'air, présentent au contraire une très grande surface.

Ces diverses conditions sont plutôt contradictoires et augmentent les difficultés à vaincre dans la solution du problème.

Ainsi la chaleur sera dégagée dans des fils conducteurs de faible diamètre, mais cette chaleur devra, avant d'être utilisée, être répandue, pour ainsi dire, sur une surface rayonnante, *le radiateur*, de plus ou moins grande étendue. Pour qu'il en soit ainsi, il est nécessaire que le fil soit pour ainsi dire incorporé à la plaque radiante, tout en étant isolé de cette plaque, car la chaleur seule dégagée dans le fil et non le fluide électrique doit se répandre dans le radiateur. On emploie à cet effet une sorte d'émail dans lequel le fil se trouve empâté et maintenu à une faible distance de la plaque radiante ; cet émail doit donc posséder des qualités multiples assez difficiles à rencontrer dans la même matière, telles que conductibilité pour la chaleur, propriété isolante pour l'électricité, et dilatabilité égale à celle du fil et du métal des plaques radiantes, afin d'éviter les fendillements et la destruction résultant de dilatations inégales.

Les conducteurs électriques sont portés à la température de 300 à 450 degrés et transmettent aux plaques des radiateurs une quantité de chaleur capable de porter leur surface extérieure vers 200 degrés.

Un autre procédé, imaginé par MM. Voigt et Hoffner, consiste à employer un radiateur en porcelaine ou tôle émaillée, sur lesquelles sont appliqués, par les procédés ordinaires de la céramique, de minces couches de métaux d'or, d'argent ou de platine. De pareils radiateurs émettent, par décimètre carré de surface extérieure, une énergie calorifique équivalente à l'énergie électrique absorbée par six lampes à incandescence de dix bougies.

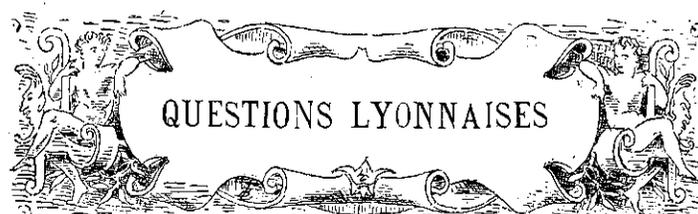
Le calorifère de M. Le Roy comporte des éléments constitués par des bûches de silicium enfermées dans des ampoules de verre où l'on a fait le vide, comme le filament de carbone des lampes à incandescence.

Avec les appareils Parvillée, qui ne diffèrent des précédents qu'en ce que les résistances génératrices du calorique sont à l'air libre, au lieu d'être en vase clos, et les procédés, encore peu pratiques, spéciaux aux effets magnétiques des courants alternatifs, on a vite épuisé la liste des appareils de chauffage par l'électricité.

En définitive, il ne suffit pas, comme pour l'éclairage, d'avoir l'électricité à bas prix pour le chauffage, il faut l'avoir à très bas prix ; il est certain que, si l'eau était vendue au même prix que le vin, même à prix très réduit, son emploi ne serait pas pratique, car il faut beaucoup d'eau là où l'on se contente d'un peu de vin. Qu'on imagine, en effet, le nombre considérable de lampes électriques qui seraient nécessaires pour chauffer une salle de dimension moyenne ; les électriciens ont condamné eux-mêmes, pour un certain temps du moins, le chauffage par l'électricité, en faisant valoir, en vue de l'extension de leur éclairage, combien l'électricité l'emportait sur le gaz, par sa propriété de ne dégager qu'une quantité inappréciable de chaleur.

En cela, ils exagéraient évidemment, mais ils ont peut-être eu tort de tant insister, au début, sur cette qualité qui devient un défaut rédhibitoire, quand il s'agit de chauffage au moyen de l'électricité.

DARYMON.



Situation des principaux grands Travaux

Répondant au désir qui lui avait été exprimé dans la séance du 17 octobre du Conseil municipal, M. le Maire de Lyon vient de déposer un rapport sur la situation actuelle des principaux grands travaux et des améliorations de quartiers votés par cet Assemblée.

On verra, par le texte *in extenso* des déclarations de M. Gaillon, que la plupart des entreprises ne sont pas près d'être commencées, alors que le bon public lyonnais s'imaginait voir donner prochainement et successivement les premiers coups de pioche pour la réalisation de ces projets déjà fort anciens.

Nos compatriotes seront en outre fort surpris en constatant que le rapport du Maire ne fait nullement mention de la question de suppression des passages à niveau, affaire dont l'urgence est cependant hors de doute et qui devrait être résolue la première et à bref délai.

Voici, d'ailleurs, les quinze projets passés en revue par M. Gaillon :

Ponts de l'Université et de la Boucle. — Depuis le 18 juillet dernier, date à laquelle vous avez approuvé les projets définitifs de ces deux ponts, il a été procédé, conformément aux prescriptions des décrets des 8 septembre 1878 et 16 août 1883, à une instruction mixte qui s'est terminée par l'adhésion directe de M. le Directeur du génie.

Le premier de ces projets, ainsi que le projet du bas-port à construire le long du quai Claude-Bernard, ont été, en outre, soumis à une enquête dans les formes prescrites par l'ordonnance du 23 août 1835. La Commission spécialement désignée par M. le Préfet pour statuer sur les résultats de cette enquête s'est réunie à l'Hôtel de la Préfecture et a émis un avis favorable à l'exécution de ces deux projets.

Depuis lors, l'Administration municipale n'a pas été avisée de la suite à donner à cette affaire.

Il est à présumer, toutefois, que les dossiers des deux ponts et du bas-port ont été soumis par M. le Préfet à l'approbation ministérielle. Aussitôt que cette approbation aura lieu, il pourra être procédé aux formalités d'adjudication des travaux.

Amélioration des quartiers Saint-Vincent et de la Martinière. — L'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique a eu lieu du 7 au 24 août dernier. Les résultats de cette enquête vous ont été soumis par un rapport déposé sur votre bureau le 25 octobre suivant.

Amélioration du quartier Moncey. — L'enquête sur les alignements et nivellements a eu lieu du 10 au 27 juillet dernier. Les résultats ont été portés à votre connaissance par un rapport du 6 septembre suivant.

Pour l'exécution du projet, un traité est en préparation avec MM. Bellemain, Rogniat et Perrin, architectes. Ce traité vous sera soumis à bref délai, avec les plans qui sont nécessaires pour procéder à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Amélioration du quartier Saint-Paul. — A la suite de l'approbation donnée au projet par votre délibération du 18 avril dernier, le dossier a été transmis à M. le Préfet, en vue d'obtenir du Gouvernement le décret d'utilité publique. Renvoyé à mon administration le 27 juillet suivant, avec diverses observations du Conseil d'Etat, il a été transmis à nouveau à M. le Préfet, le 9 août, avec la réponse de la Ville auxdites observations.

Il est donc permis de croire que le décret d'utilité publique sera rendu dans un délai peu éloigné.

Le pont de l'Homme de la Roche. — On sait que dans la séance du 10 octobre 1899, M. Bessières avait demandé le transfert, entre les quais de Pierre Scize et Saint-Vincent, en face de l'Homme de la Roche, de la passerelle d'Ainay.

Il résulte des renseignements fournis par M. l'Ingénieur en chef du service de la voirie, dans un rapport du 4 novembre courant, que la passerelle d'Ainay qui vient d'être démolie était essentiellement provisoire et que ses dispositions générales ne permettent pas de la rétablir sur l'emplacement indiqué.

Il est impossible, en effet, de construire un pylone sur le quai Pierre-Scize avec des câbles de retenue placés au-dessus de la chaussée et allant s'amarrer dans des blocs en maçonnerie occupant l'emplacement des maisons; de plus, sur la rive gauche, le pylone gênerait l'accès du bas-port utilisé par le commerce, et les câbles de retenue constitueraient un obstacle sérieux pour la circulation sur le trottoir, du côté de la rivière.

En outre, le tablier en bois de sapin de l'ancienne passerelle est arrivé au terme de sa durée et les pylones, quoique un peu mieux conservés, ne pourraient être maintenus que peu de temps; la suspension seule, après modifications, serait encore susceptible d'être utilisée, mais elle ne représenterait qu'une valeur de 8000 francs environ, sur une dépense qui dépasserait 150.000 francs, par suite de la nécessité de construire des piles en rivière et des culées dans les quais.

Conservatoire et salle d'exposition et de concert. — Le service de l'architecture a dressé, sur les bases de l'avant-projet que vous avez accepté par délibération du 29 novembre 1898, un projet définitif qui vous sera présenté incessamment.

Abattoir de la Mouche. — L'emplacement que vous avez adopté dans votre séance du 9 novembre 1897 ayant été accepté par l'autorité supérieure, le service de la voirie a reçu les ordres nécessaires pour procéder à l'acquisition, soit à l'amiable, soit par expropriation, des terrains situés sur ledit emplacement.

D'autre part, le service de l'architecture a dressé un avant-projet très sommaire qui a été communiqué à M. l'inspecteur principal du service de la boucherie et à M. le directeur de l'octroi.

En suite d'un examen contradictoire de cet avant-projet et des multiples conditions à réaliser dans la construction des bâtiments du nouvel abattoir, le service de l'architecture a reçu des instructions précises pour la rédaction de l'avant-projet définitif qui vous sera soumis ultérieurement.

Élargissement de la rue de Trion. — Ce projet, définitivement approuvé par votre délibération du 18 mai dernier, a été, après enquête, transmis le 21 juillet suivant à M. le préfet, en vue d'obtenir la déclaration d'utilité publique.

Par un décret du 11 juillet 1899, le crédit de 180.000 francs inscrit pour cet objet au budget supplémentaire de l'exercice courant a été ouvert.

Prolongement de la rue Belfort. — En vue de l'emploi du crédit de 200.000 francs inscrit, pour l'exécution de ce projet, à l'article 194 du projet de budget supplémentaire de l'exercice courant, le service de la voirie a préparé un dossier contenant les pièces nécessaires pour procéder à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Ce dossier vous a été présenté le 15 novembre courant.

Prolongement du cours Charlemagne. — Un crédit de fr. 200.000 a été également inscrit pour cet objet au budget supplémentaire. Le service de la voirie a reçu, le 2 juin dernier, l'ordre de préparer le dossier de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Élargissement de la rue Saint-Pierre-de-Vaise. — Les pièces destinées à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique vous ont été soumises le 24 octobre dernier avec un rapport qui conclut en demandant l'inscription d'un crédit de 372.000 francs au budget de l'exercice 1900.

On voit que cette liste est loin d'être complète, elle ne représente qu'un minimum d'amélioration absolument insuffisant et montre de plus que les travaux mentionnés ne seront pas terminés avant de longues années.

SINÉD.



SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE D'AMIENS

PROGRAMME POUR L'ANNÉE 1899-1900

Les prix se composeront de sommes d'argent, de médailles d'or et de médailles d'argent. Les médailles pourront être converties en espèces.

Les concurrents devront envoyer leurs manuscrits ou machines, franco, au Président de la Société Industrielle, rue de Noyon, 29, à Amiens (Somme), d'ici au 30 Avril 1900, terme de rigueur.

PREMIÈRE QUESTION. — *Une Médaille d'or.* — Pour un frein dynamométrique pouvant remplacer le frein de Prony, avec une installation plus commode que celle qui est nécessitée par ce dernier.

4^e QUESTION. — *Une Médaille d'or.* — Pour un générateur mécanique, chimique ou thermique d'électricité remplissant les meilleures conditions de rendement et d'économie.

8^e QUESTION. — *Une Médaille d'or.* — Pour un appareil donnant spécialement les hautes températures industrielles : 500° et au-dessus.

Cet appareil devra être précis, simple de construction, de maniement facile, transportable et peu coûteux.

26^e QUESTION. — *Une Médaille d'or.* — Au fabricant français de poterie de grès qui trouvera le moyen de faire des tuyaux de conduite, des robinets de grès et autres ustensiles de laboratoire, de qualité équivalente à ceux fabriqués par Doublon et C^{ie}, en Angleterre, et à prix inférieur.

48^e QUESTION. — *Une Médaille d'or.* — A la meilleure étude sur l'organisation, le développement et les méthodes les plus efficaces de l'enseignement professionnel.

49^e QUESTION. — *Une Médaille d'or.* — A la meilleure étude sur les avantages et les inconvénients que peut présenter la dernière loi sur les élections consulaires.

50^e QUESTION. — *Une Médaille d'or.* — A la meilleure étude sur les réformes qu'il conviendrait d'apporter à l'organisation des Conseils des prud'hommes.

53^e QUESTION. — *Une Médaille d'or.* — Avantages et inconvénients, à tous les points de vue, des logements ouvriers dans la banlieue des villes.

54^e QUESTION. — *Une Médaille de Vermeil et une somme de 100 francs offerte par un Membre de la Société.* — A la meilleure étude d'une question sociale touchant à la vie de l'ouvrier.

M. Prosper-Edouard BISSUEL

ARCHITECTE

Président de la Société Académique d'Architecture de Lyon

J'avais eu le grand honneur et le plaisir d'assister avec M. Bissuel au banquet annuel de la Société des Beaux-Arts et, au cours de la conversation, j'avais demandé à notre éminent architecte la permission d'aller lui rendre visite, 11, place Bellecour, au nom de *la Construction Lyonnaise*, dont il est un des plus fidèles abonnés.

Je n'eus garde d'y manquer et M. Bissuel me reçut avec cette cordialité, cette affabilité que ses amis se plaisent à retrouver en lui.

— Je vous en prie, me dit-il, ne parlez pas de moi ! Combien j'aime peu ces réclames aujourd'hui si à la mode ! Tenez, vous aurez bien assez à vous occuper de ma pauvre personne au banquet que nous offrons le 2 décembre à nos prix de Rome. J'aurai à y prendre la parole et je n'ai pas l'éloquence de M. le Préfet du Rhône...

— Pardon, monsieur, vos amis connaissent votre éloquence et n'ont pas oublié le splendide discours que vous prononciez, en 1891, sur la tombe du regretté M. Louvier et, plus tard, l'éloge de Gaspard André.

— Ils sont bien bons, mes amis, me répond M. Bissuel, en souriant. Eh bien ! quand je serai mort, vous parlerez du discours qu'on prononcera sur ma tombe ! — Et l'aimable Président rit de bon cœur dans sa barbe grisonnante.

— Soit ! Ne parlons pas de vous ! Mais vous avez des travaux, des projets qui intéressent au plus haut point vos amis, votre ville. « le service militaire des élèves architectes des Beaux-Arts », « l'assainissement du quartier des Célestins. »

— Ah ! vous les connaissez ?... Vous avez raison ! Ces projets me tiennent à cœur.

Eh bien ! c'est entendu ! Je ne dirai rien de M. le Président de la Société académique d'architecture de Lyon et je ne parlerai que de ses œuvres !

Aussi, me sois-je fait un devoir de tenir ma parole.

Au reste, qu'importe au lecteur de savoir que M. Prosper-Edouard Bissuel est le neveu de Jean Bissuel, le grand architecte mort il y aura bientôt trente ans, et qui nous a doté d'une caserne, à Perrache, qui porte son nom, « ma cousine germaine », nous dit en souriant M. Bissuel. — En serez-vous plus avancés parce que je vous aurai dit que notre éminent architecte est né à Bruxelles le 29 juillet 1840, qu'il a fait ses études au Lycée de Lyon, avant d'entrer à l'Ecole des Beaux-Arts où, de 1860 à 1863, il travaillait sous les conseils de Louvier et de Jourdeuil ; qu'il s'éclipsait de Lyon pendant deux ans, en 1865-1867, pour se perfectionner dans le grand art l'architecture dans l'atelier de Questel ; que l'année 1870 le trouvait dans l'armedu génie, tandis que son frère se battait avec les zouaves à Villersexel ?

Vous dépeindrai-je cette physionomie toujours souriante, ses yeux vifs et bons, encadrés d'une barbe poudrée déjà par quelques hivers ? Tout le monde à Lyon — et ailleurs — connaît M. Bissuel, et tous ces détails seraient superflus.

Mais son œuvre mérite de nous arrêter bien davantage, car elle est considérable, et son nom est gravé tout autour de nous dans la pierre d'une manière impérissable.

* *

Les travaux d'architecture dus au crayon de M. Bissuel sont parsemés dans tout Lyon : c'est l'hôtel Bardou, de l'avenue de Noailles, que publia, en 1869, le *Recueil d'architecture*, comme il publia plus tard le château Biollay, à Châtillon-d'Azergues, le château Ferrand-Holstein, à Saint-Didier au Mont-d'Or ; les mausolées Loth, Permezol et autres au cimetière de Loyasse.

Que de villas sont parsemées dans notre riche banlieue lyonnaise qui sont écloses sous l'inspiration de M. Bissuel ! La villa Gaignat, à la Demi-Lune ; la villa Poncet, à Villevert ; la restauration du château Bellon, à Saint-Cyr ; la villa Scène, à Collonges ; la villa Marmier, à Charbonnières ; la restauration du château Gros, à Oullins ; les villas Bender, à Odenas, Piaton, à Brignais, et tant d'autres.

A Lyon, l'hôtel gothique de M^{me} Holstein, quai des Brotteaux ; la restauration de l'hôtel de Varey, rue Saint-Joseph ; pour ne citer que celles qui ont un caractère d'architecture plus défini, plus personnel.

M. Bissuel nous présente encore les travaux si importants de restauration et d'agrandissement du vieil hôpital de Villefranche, l'école et l'hôtel des postes de Collonges ; puis des usines, des cottages. M. Bissuel se plaît à exercer son crayon dans tous les genres et il y excelle.

Enfin, l'Exposition internationale de Lyon 1894 lui devait les plans du magnifique pavillon des Beaux-Arts et du pavillon de la Croix-Rouge. M. Bissuel était, du reste, membre du Comité d'organisation de l'Exposition, secrétaire principal du groupe des Beaux-Arts et membre du Jury.

Avec un bagage d'artiste et de maître aussi complet, M. Bissuel devait fournir une longue et brillante carrière.

Le 6 juillet 1871, la Société académique d'architecture de Lyon lui ouvre toutes grandes ses portes ; le jeune architecte d'alors y est bientôt désigné par ses collègues par le poste honorifique et laborieux de secrétaire-adjoint ; en 1885, il est nommé trésorier ; en 1891, il était vice-président de la Société académique ; il en est aujourd'hui le président aimé et respecté.

Entre temps, il était nommé membre de la Société centrale des architectes de Paris, membre de la Société de défense mutuelle des architectes français, de l'Association provinciale des architectes, dont il devient le vice-président, et de l'Union architecturale de Lyon. On voit avec quel empressement les collègues de M. Bissuel recherchent l'appui de ses lumières, le concours précieux de son dévouement, de son expérience et de son esprit pondéré.

Ai-je besoin d'ajouter qu'en 1891 la Société des architectes français décernait à M. Bissuel, aux applaudissements de tous ses collègues, la grande médaille d'architecture privée, distinction qui honorait autant cette Compagnie que l'éminent architecte qui en était l'objet ?

* *

J'ai réservé pour la fin l'exposé des deux études auxquelles s'intéresse plus particulièrement le Président de la Société académique d'architecture : j'ai nommé « *la Dispense de deux années de service militaire pour les élèves-architectes des Ecoles des Beaux-Arts* », et « *le projet d'assainissement de la presqu'île lyonnaise, dans la partie comprise entre la place des Cordeliers et la place Bellecour* », projet étudié par M. Bissuel, en collaboration de cet autre grand et regretté architecte, Gaspard André.

On sait que par une chinoiserie incompréhensible de nos législateurs les élèves-architectes de l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon ne jouissent pas du privilège qu'on accorde au dernier des ouvriers d'art de ne passer qu'un an sous les drapeaux ; et cela, parce qu'il a plu aux auteurs du projet de loi adopté par la Chambre d'écrire : « *les élèves-architectes de l'Ecole Nationale des Beaux-Arts* », au lieu de : « *les élèves-architectes des Ecoles Nationales*... » Comme si Paris était la seule ville de France à posséder une Ecole nationale ! Cette omission a suffi pour condamner au service de trois ans toute une catégorie d'élèves-artistes des plus intéressants.

A l'Assemblée générale de l'Association provinciale des architectes français, tenue à Rouen en 1896, M. Bissuel lut sur cette

question un rapport des plus intéressants et des plus documentés que nous avons publié en son temps.

M. Bissuel et tous ses collègues de l'Association avec lui demandaient « que les élèves-architectes des Ecoles des Beaux-Arts de France soient mis sur le même pied d'égalité avec les élèves des Ecoles supérieures de commerce; c'est-à-dire qu'ils soient admis au moment de la conscription à passer un examen spécial, à la suite duquel il serait délivré à ceux qui auraient subi ces épreuves avec succès un brevet leur donnant droit à la dispense de deux années de service ».

Une pétition dans ce sens est actuellement en instance devant la Chambre; espérons que nos députés, amis des Beaux-Arts, sauront la faire triompher de l'indifférence des autres.

Le projet d'assainissement de la presqu'île lyonnaise a été conçu et étudié par MM. G. André et Bissuel, en 1882. Il a été réalisé en partie, dans une minime partie, par la transformation du quartier Grôlée; mais il reste la partie principale du projet qui est toujours à l'étude au Conseil municipal et qui repose dans les cartons du bon sommeil des justes causes.

Quelles modifications capitales n'a pas déjà subies ce quartier de Perrache depuis les premiers travaux de l'architecte Morand, ceux de Perrache, terminés par l'ouverture de la rue Bourbon à la place Louis-le-Grand! Cette rue avait reçu dans le projet Perrache le nom de rue d'Euripide; tout autour devaient s'ouvrir les rues de Sophocle, de Térence, d'Eschyle, etc., etc. Voilà des noms qui n'eussent pas tenté la rage de nos écoles à les débaptiser suivant les changements de goût ou de régime!

Mais il est un quartier qui, depuis un siècle, est resté presque complètement stationnaire: je veux parler du quartier des Célestins.

En 1847, MM. Savoye et Poncet avaient commencé cette entreprise; un plan général de transformation, incomplet, aux alignements mal tracés, fut dressé en 1863.

MM. André et Bissuel auraient voulu porter hardiment la pioche des démolisseurs dans ce coin de Lyon. Ils lançaient une large rue, de l'angle de la place Bellecour, vers la rue du même nom, à la rencontre des rues Centrale et Mercière, venant rejoindre sur ce point une artère principale créée sur les ruines du passage de l'Argue et aboutissant sur la place de la République.

Les rues Thomassin et Ferrandière étaient prolongées jusqu'à la Saône. La rue Mercière s'élargissait à son débouché près de la place des Jacobins rectifiée; élargissement des rues de Savoie et d'Amboise; suppression de la rue de la Préfecture qui devient un tronçon de la grande rue projetée; enfin suppression de toutes les petites rues étroites et louches avoisinant le théâtre des Célestins.

Comme on le voit, ce projet monumental méritait tous les suffrages; aussi... fut-il ajourné.

Tout dernièrement la Société académique d'architecture de

Lyon a mis au concours le projet de construction d'un Palais des Arts, à l'angle de la place Bellecour et de la rue tracée par M. Bissuel dans le quartier des Célestins. Les concurrents se sont présentés nombreux et bientôt le lauréat sera proclamé. Serait ce un indice que les plans de Gaspard André et de M. Bissuel recevront bientôt un commencement d'exécution? Nous en acceptons l'augure.

PIERRE VIRÉS.

BANQUET DU SYNDICAT DES ARCHITECTES

Le Syndicat des Architectes Lyonnais offrait hier un banquet à nos deux prix de Rome de 1899, Tony Garnier, pour l'architecture, et A. Vermare pour la sculpture, car Lyon a vraiment été favorisé cette année.

Nous ne reviendrons pas sur la biographie de notre compatriote T. Garnier; nous renverrons nos lecteurs à nos numéros des 16 septembre et 1^{er} octobre dernier; nous nous contenterons de rappeler le sujet du concours qui était: *Un hôtel pour le siège central d'une banque d'Etat*; et pour A. Vermare, *Adam et Ève pleurant sur le corps d'Abel*.

M. Tarchier, président du Syndicat, présidait cette soirée, entouré de MM. Dubuisson et Billion, vice-présidents. Decœur, secrétaire général, Thoubillon et Baussand, secrétaires-adjoints, Podesta, trésorier, Perrier, archiviste, puis de MM. Girerd, architecte départemental, Garnier père, Vermare père, Desjardins, Court, Bernoud, Fantou, Rochet (Bourg), Boistard de Mondes, Clapot, Tarchier fils, Duret, etc.

Au dessert M. Tarchier prend la parole pour excuser M. Vermare retenu à Paris par l'étude d'un bas-relief pour l'Exposition de 1900, et MM. Germain, Bailly, etc., etc., et présente alors le Syndicat aux invités. C'est la première fois que le Syndicat fait acte de vitalité et pour ses débuts, il est heureux d'avoir eu des premiers l'initiative d'inviter les Prix de Rome et de fêter ainsi de ce fait unique dans les annales artistiques de Lyon de compter deux Romains à la fois. Le Syndicat, ajoute le Président, a été blâmé par

les uns, loué par les autres. On a mal compris son but. « Nous serons, dit-il, des auxiliaires et non des rivaux: à la Société Académique nous laisserons le côté artistique de notre rôle, nous réservant le côté matériel, avec le ferme espoir que notre Syndicat mieux compris pourra vite conquérir l'autorité qui lui est nécessaire, guidé toujours par l'espoir de la plus complète fraternelle solidarité. »

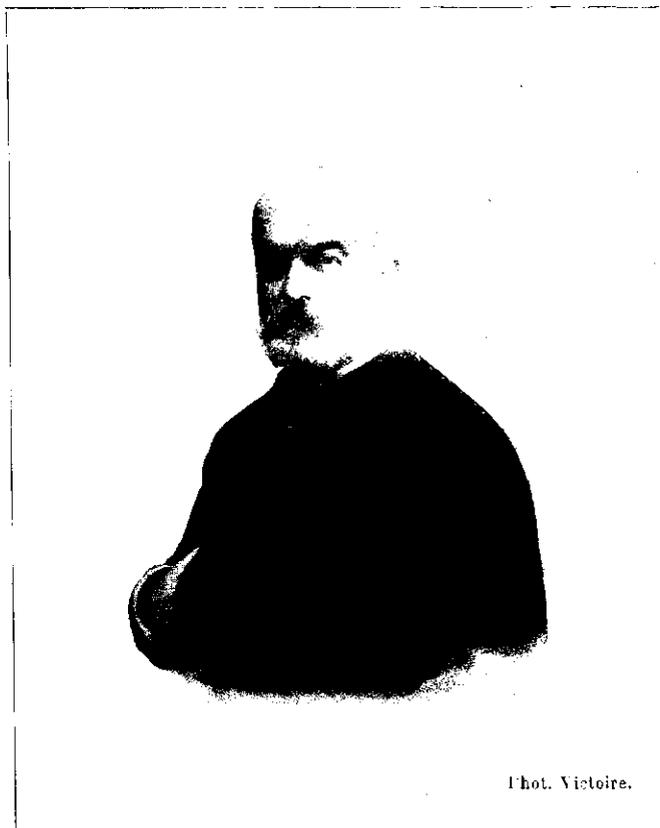
M. Tarchier présente alors et dans les meilleurs termes, M. Tony Garnier, artiste et homme de cœur, et son collègue Vermare. Tous deux dit-il, seront toujours suivis avec une sympathique fierté dans cette nouvelle patrie des Arts où le succès les conduit. En terminant, il lève son verre aux deux prix de Rome, aux amis, au syndicat et à la Presse lyonnaise.

M. Tony Garnier répond en termes émus à l'éloge de M. Tarchier en buvant à sa santé et à celle de M. Dubuisson, son premier maître à l'École si réputée de la Martinière, pépinière d'artistes.

M. Berlot répond au nom de la Presse et assure de tout son dévouement au Syndicat.

Puis la parole est donnée aux architectes artistes qui improvisent un concert charmant où nous avons eu le plaisir d'entendre MM. V. Perrier, Bernoud, Tarchier, Fantou, P. Virés, Labranche, Ferrand, etc.

B. L.



M. PROSPER-ÉDOUARD BISSUEL

l'hot. Victoire.



On en parle depuis vingt ans au moins, et nos petits-neveux en reparleront encore lorsqu'ils verront démolir cette vieille demeure construite sur la fin du xv^e siècle par les riches banquiers florentins Gadagni anoblis par François I^{er} après Pavie.

La création d'un musée dans ce vieux palais est pourtant chose réalisable et contribuerait à l'embellissement de la rive droite de la Saône, un peu trop abandonnée aujourd'hui.

Situé dans la rue de ce nom au quartier Saint-Jean de Lyon, presque derrière le temple protestant de la place du Change, le palais Gadagne qui n'a certainement pas l'allure de nos grands édifices modernes, se distingue cependant sur sa façade par une porte gothique à clochetons et par de grandes croisées à meneaux dont l'une est armée de la fameuse grille en fer forgé.

Le principal escalier, de forme tournante, s'appuie sur un fût cannelé, cerclé d'une nervure cordelée, et donne accès dans des appartements de genre moyennageux. Dans la cour, hélas ! encombrée maintenant d'appentis, on reste stupéfié devant l'œuvre intelligente des propriétaires et locataires qui ont martelé par-ci des motifs décoratifs et supprimé par-là des détails d'architecture qui avaient cependant leur raison d'être.

Le principal escalier, de forme tournante, s'appuie sur un fût cannelé, cerclé d'une nervure cordelée, et donne accès dans des appartements de genre moyennageux. Dans la cour, hélas ! encombrée maintenant d'appentis, on reste stupéfié devant l'œuvre intelligente des propriétaires et locataires qui ont martelé par-ci des motifs décoratifs et supprimé par-là des détails d'architecture qui avaient cependant leur raison d'être.

Aujourd'hui, l'intérieur de la cour, occupé par un fabricant de sabots en bois, conserve encore, malgré beaucoup d'actes de vandalisme, la gracieuse allure Renaissance qui la distingue en grande partie.

C'est dans cet édifice de quatre et cinq étages qu'il conviendrait de placer notre musée local, qui serait le Carnavalet de Lyon ; mais avant d'en décrire l'installation il faut d'abord parler de son acquisition.

Les ressources de la ville de Lyon ne lui permettent pas d'acheter de suite cet immeuble et de le payer comptant ; est-ce à dire que notre argent est bien mieux utilisé ailleurs ? c'est là une question que je ne veux pas approfondir ; quoi qu'il en soit, rien n'empêcherait un paiement par annuités ou un achat moyennant service d'une rente viagère.

Bien que la maison Gadagne ne rapporte pas ce que produit un immeuble neuf des Brotteaux, qu'elle soit habitée par de petits ménages, que les matériaux et le terrain ne soient pas de grande valeur, le ou les propriétaires peuvent ne pas être disposés à vendre, ou bien, s'ils ont cette intention, imposer des conditions très onéreuses dès qu'il leur sera fait des propositions.

Mais, en somme, rien n'empêche la Ville d'examiner l'affaire ; son personnel de la Voirie et des autres administrations a sous la main de bien suffisants moyens d'investigations pour établir le chiffre approximatif de l'immeuble en prenant pour base la valeur du terrain, des constructions et le chiffre du revenu.

D'autre part, un événement peut se produire qui rende une vente indispensable ; dans ces conditions, l'acquéreur fait toujours une bonne affaire ; pourquoi la Ville ne prendrait-elle pas ses mesures en vue de pareille éventualité ?

Si rien de pareil n'arrive, il faut escompter l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Une partie de ce quartier, principalement le secteur compris entre la place du Change et la place Saint-Paul, doit être expropriée de cette manière ; plus tard on arrivera aussi à en faire autant pour le quartier du Change jusqu'au Palais de Justice ; alors on démolirait les maisons qui se trouvent dans le voisinage du temple protestant, et le palais de Gadagne sera ainsi lui-même frappé du décret d'expropriation.

A ce moment, l'édifice reviendra de plein droit à la Ville qui saura bien le préserver des démolisseurs, espérons-le du moins.

Admettons pour un instant qu'elle en soit propriétaire et occupons-nous de sa restauration. En principe, je suis d'avis que, pour la restauration de monuments anciens, on doit conserver à la chose son cachet original et son état primitif, mais rien de plus, toute adjonction, si jolie fût-elle, ne pouvant être bien souvent que déplacée en matière archéologique. Donc, rétablissez le palais tel qu'il fut bâti vers 1600 et enlevez tout ce qui n'est pas de style.

Puis, pour éviter toutes sortes de risques, surtout d'incendie, faites le vide tout autour ; que le palais ne soit accolé à aucun autre édifice ; il n'en sera que plus beau.

Ensuite, abattez encore plus loin les autres maisons afin que la lumière, pénétrant mieux dans les locaux de Gadagne, fasse ressortir les objets que l'on y exposera.

Cela fait, on prendra au musée du palais Saint-Pierre tout ce qui fait partie de notre histoire locale pour le transporter au musée Gadagne dont quelques pièces seront, à l'intérieur, ornées et aménagées selon les styles des différentes époques ; ce sera une sorte d'histoire de l'habitation lyonnaise.

Je ne sais si on reconstituerait l'atrium du Gallo-Romain avec les ustensiles qui le garnissaient, mais ce qui serait absolument logique, puisqu'en somme on a tout sous la main, depuis le mobilier jusqu'aux costumes, tableaux, armes et orfèvrerie, ce serait de nous donner dans plusieurs pièces successives la représentation par ordre chronologique de chambres moyen âge, Renaissance, Louis XIV, etc.

Ce serait là une tangible et attrayante leçon d'histoire qui serait comprise et prisée de toutes les classes de notre population.

Du même coup et tout en débarrassant les salles devenues trop étroites de notre palais Saint-Pierre, on permettrait d'y substituer les très riches et nombreuses collections, tableaux et antiquités de toute nature qui se détériorent dans les caves et les greniers de notre vieux musée.

Le tout nous a coûté assez cher pour qu'au moins on l'expose.

Par la même occasion, on pourrait réserver au musée Gadagne une ou deux salles pour servir de lieux de réunion à nos nombreuses sociétés savantes et autres qui ne trouvent même pas dans nos édifices municipaux l'espace suffisant pour y tenir leurs séances.

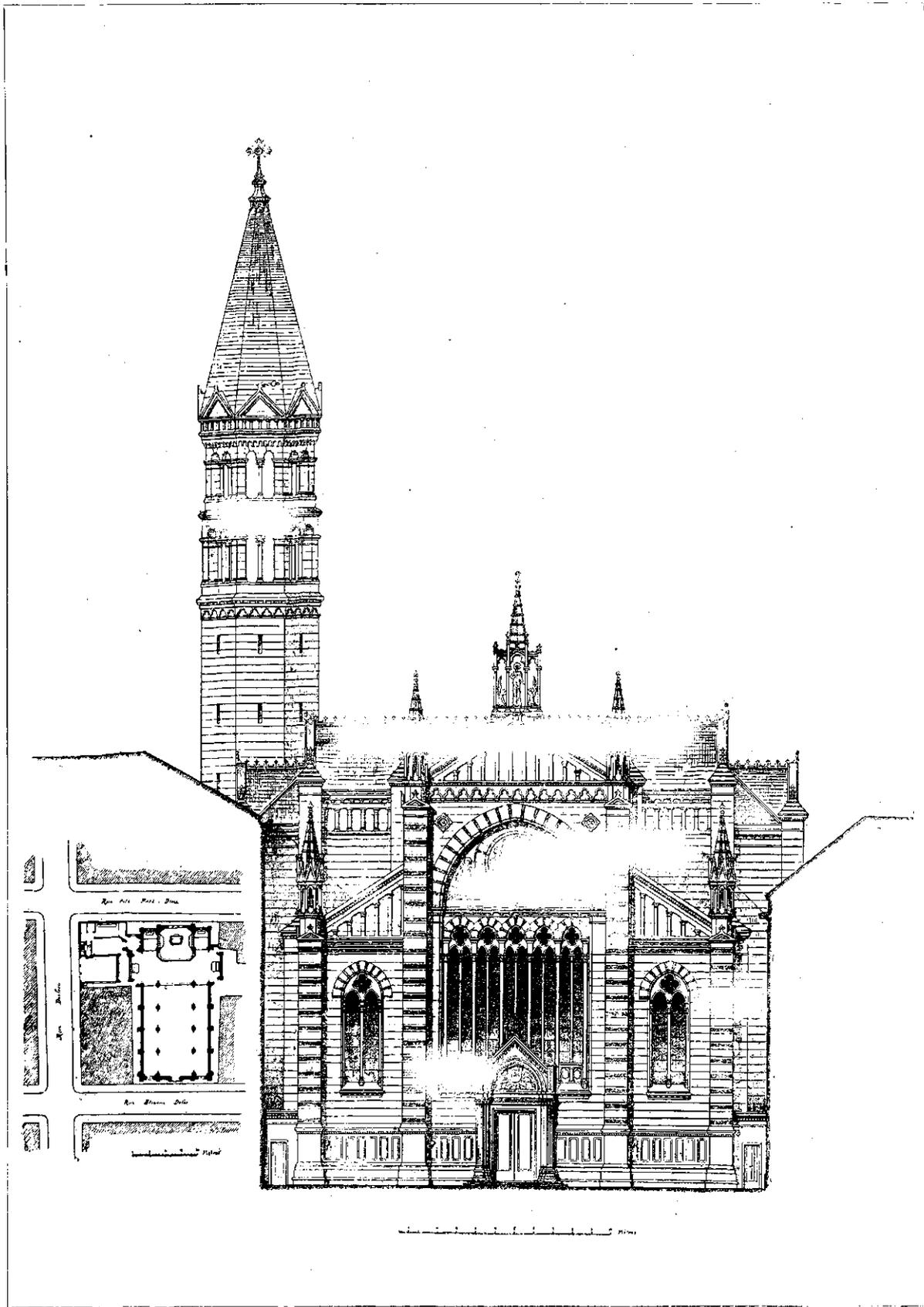
Par sa situation, le musée Gadagne, tout en embellissant le tranquille quartier Saint-Jean, serait, en cas de siège ou d'émeutes populaires, beaucoup moins sujet à des déprédations, en vertu du principe que les foules, généralement avides de bruit ou d'autres choses, se portent de préférence dans les vastes quartiers riches de l'intérieur qui exciteront toujours la haine et les convoitises de l'ennemi quel qu'il soit.

CONSTANT TISSOT.

EGLISE DU TRÈS-SAINT-SACREMENT

L'architecture religieuse a pris à Lyon, depuis quelques années, un assez vigoureux essor : après la basilique de Fourvière, le Bon-Pasteur, Sainte-Blandine, Saint-Joseph, la Rédemption, puis l'Immaculée-Conception et Saint-André, qui viennent d'être complétés, l'Annonciation, édifiée et complètement achevée en quelques années et que nous aurons prochainement occasion d'étudier.

Voici maintenant un nouveau monument qui sort de terre : l'église du Très-Saint-Sacrement, édifiée dans un quartier des plus peuplés, presque à l'angle des rues Cité-Part-Dieu, Boileau et Etienne-Dolet, sous la direction de M. Sainte-Marie Perrin, l'architecte bien connu de la basilique de Fourvière. Le moment nous semble donc opportun d'en donner un aperçu purement descriptif.



ÉGLISE DU TRÈS-SAINTE-SACREMENT, A LYON

M. SAINTE-MARIE PERRIN, ARCHITECTE

Le terrain sur lequel s'édifie le monument appartient à la Fabrique de la paroisse, sauf une parcelle en longueur sur la rue Boileau, à l'angle de la rue Etienne-Dolet, qui n'a pu lui être cédée.

De ce fait, les dispositions du plan ont été gênées et la grande nef présente seule de vastes proportions, alors qu'on a dû adopter pour les basses nef latérales des dimensions restreintes. Cette disposition est la conséquence du mode d'éclairage qu'ont imposé les délimitations du terrain : il faut remarquer, en effet, que, les façades latérales contiguës aux immeubles voisins étant dépourvues d'ouvertures, la lumière ne peut pénétrer dans la nef principale que par la grande baie à minces colonnettes située sur la façade principale, et dans les basses nef par les ouvertures latérales de la façade sur la rue Etienne-Dolet. Le transept reçoit le jour par deux grandes baies situées aux extrémités latérales.

L'accès à la sacristie est ménagé par la partie basse du clocher de dimensions également restreintes. Par suite du peu de profondeur de l'emplacement utilisable, le chœur a dû être ramené aux proportions strictement suffisantes pour le service du culte.

La façade principale, dont notre gravure offre la reproduction, présente une combinaison originale des styles gothique et byzantin.

La surface nécessaire à la grande baie pour l'éclairage de la nef principale a probablement obligé le constructeur à sacrifier la partie agréable d'une porte principale d'aspect monumental.

Le clocher, d'aspect roman, prend des proportions élégantes par suite de la superposition de deux séries d'ouvertures au-dessous de la corniche de la flèche.

A remarquer la disposition et la silhouette originale des pinacles au sommet des pignons.

La construction n'en étant qu'à la deuxième assise, nous nous réservons de revenir ultérieurement sur l'intérieur.

Les entrepreneurs sont : MM. Dumont pour la maçonnerie et Duboin pour les pierres de taille.

ALAMBERT.



AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Déclarations d'utilité publique. — Sont déclarés d'utilité publique dans la ville de Lyon.

- 1° L'ouverture d'une rue de 16 mètres entre la place du Petit-Change et la place Saint-Paul;
- 2° La création d'une rue de 12 mètres de largeur entre le quai de Bondy et la rue de 16 mètres projetée;
- 3° L'élargissement partiel des rues Lainerie, de l'Angile et du quai de Bondy.

Le Maire de Lyon, agissant au nom de la Ville, est autorisé à acquérir soit à l'amiable, soit, s'il y a lieu, par voie d'expropriation :

1° Conformément aux dispositions de la loi du 3 mai 1841, les immeubles compris dans les alignements déterminés par l'arrêté susvisé et désignés sur le plan parcellaire annexé par une teinte jaune;

2° En vertu des dispositions combinées de la loi du 3 mai 1841 et du décret du 26 mars 1852, plusieurs immeubles et portions d'immeubles situés en dehors des alignements et désignés sur le plan, l'une par une teinte verte, les quatre autres dénommés immeubles Luc, Mortamet, de Lescure et Dernoud, par une teinte bleue.

La présente déclaration d'utilité publique sera considérée comme nulle et non avenue, si les expropriations à effectuer pour l'exécution des travaux ne sont pas accomplies dans le délai de deux ans à compter de ce jour.

La dépense de l'entreprise, évaluée en totalité à la somme de 2.000.000 de francs, sera imputée sur les fonds de l'emprunt de 62.000.000 de francs, autorisé par une loi du 29 décembre 1898.

Renouvellement partiel du Tribunal de commerce de Lyon. — Les électeurs du ressort du Tribunal de commerce de Lyon sont convoqués pour le jeudi 7 décembre prochain, à l'effet de procéder à la nomination de :

Cinq juges titulaires, en remplacement de MM. VIGNON, GONTARD, VARRAUD, FERRAND et ROBERT, à fin de mandat.

Cinq juges suppléants, en remplacement de MM. GOUVERNE, PATARD, CHARRON, MAGNIN et MERCIER, à fin de mandat.

Trois juges suppléants, en remplacement de MM. DEVERAUX, PETIT et REY, démissionnaires (fin de mandat en 1900).

Marchés de gré à gré. — L'Administration municipale demande au Conseil de l'autoriser à employer, pendant l'année 1900, le mode de marché de gré à gré ou celui de régie, au mieux des intérêts de la Ville, pour les recettes et dépenses ci-après désignées :

Personnel de l'Architecture et frais de bureau :

Fournitures de bureau et d'articles de papeterie . . . 3.500 »

SERVICE DES EAUX

Dépenses d'exploitation. — Entretien :

Canalisations et achat de fontes 32.500 fr.
Machines 20.000 »
Réservoirs et galeries 1.500 »
Bâtiments 1.000 »
Travaux neufs de canalisations et branchements 200.000 »

Eclairage des voies publiques :

Travaux et fournitures de branchements et d'appareils d'éclairage 6.000 »

Chemins vicinaux ordinaires :

Travaux d'entretien à exécuter en régie 15.000 »

Mobilier et matériel scolaires :

Entretien du mobilier ; fournitures de tables-bancs ; achat de matériel de démonstration ; matériel de balayage et de nettoyage 15.000 »

FONDATION GROGNARD

Prix de bustes ou de portraits de peintres, artistes et savants lyonnais. 2.880 »

FONDATION CHAZIÈRE

Acquisition de tableaux, sculptures et objets d'art pour les musées :

Achat de tableaux, sculptures et objets d'art . . . 20.000 »

Enquête. — Une enquête administrative est ouverte sur le projet relatif à la vente aux enchères publiques des terrains situés le long de la grande rue de la Croix-Rousse (chemin de grande communication n° 1), entre l'entrée de l'Hôpital et la limite de la commune de Caluire-et-Cuire, et acquis par la Ville de Lyon en vue de l'élargissement de cette voie publique.

Les pièces de l'affaire sont déposées dans les bureaux de l'état civil du IV^e arrondissement, pour être communiquées pendant huit jours, à compter du lundi 4 décembre 1899, aux personnes qui désireront en prendre connaissance.

A l'expiration de ce délai, un Commissaire enquêteur, spécialement désigné à cet effet, recevra auxdits bureaux de l'état civil, le mardi 12 décembre 1899, de midi à 4 heures du soir, les déclarations des habitants sur les avantages ou les inconvénients du projet dont il s'agit.

La sculpture du monument Carnot. — Nous apprenons qu'à la suite d'une adjudication restreinte à laquelle ont pris part quatre concurrents, M. Labranche, sculpteur décorateur, a été chargé de la sculpture des motifs décoratifs du monument Carnot. M. Labranche est l'auteur de la partie décorative du pont d'Ainay.

Société lyonnais des Beaux-Arts. — Le Comité d'administration, réuni en séance, le lundi 27 novembre, a procédé au renouvellement annuel de son bureau. Ont été élus ou réélus :

Présidents, MM. Favre et Bauer. — *Vice-président*, MM. Ballet-Galliffet, de Bélaïr, Barjon. — *Secrétaire général*, M. Rougier. — *Secrétaires*, MM. Laurent, Sarrasin. — *Trésorier*, M. Bissuel. — *Trésorier adjoint*, M. Nicolas. — *Archiviste*, M. A. Bonnet.

En l'honneur des Grands Prix de Rome. — Sur l'initiative de l'École Nationale des Beaux-Arts, de la Société académique d'architecture de Lyon et de la Société lyonnaise des Beaux-Arts, un banquet sera offert demain, 2 décembre, à 7 heures, dans les salons du Grand-Café, aux deux Grands Prix de Rome, Tony Garnier et André Vermare.

Adjudication du P.-L.-M. — *Ligne de Genève.* — Par une délibération du Conseil municipal du 25 juin dernier, la commune de Beynost s'est engagée, vis-à-vis de la Compagnie, à fournir une subvention de 30.000 francs pour la création d'un service de petite vitesse à la station qui dessert cette localité, et à céder gratuitement les terrains à occuper pour les installations nouvelles.

La Compagnie, pour donner satisfaction à cette demande, présente à l'approbation de l'administration supérieure un projet qui comporte la création d'une cour pour les marchandises ayant 60 mètres de longueur, avec un quai découvert de 10 mètres sur 15, portant dans un angle une guérite en bois de 4 mètres sur 4 pour abriter les colis craignant la mouille.

L'accès du public se fera au moyen d'une avenue de 90 mètres de longueur partant de la cour des voyageurs pour aboutir à la cour des marchandises.

Deux voies de service, l'une impaire et l'autre paire, ayant chacune 60 mètres de longueur utile, et reliées par une transversale avec plaques de 4 m. 40 de diamètre, permettront de recevoir à la station les wagons amenés par les trains des deux directions.

Les diverses installations ci-dessus obligent la Compagnie à dévier sur 175 mètres de longur chacun des chemins latéraux à gauche et à droite de la ligne.

Ces travaux, qui seront exécutés sous les ordres de M. l'ingénieur Rascol, 10, cours du Midi, à Lyon, s'élèveront à la somme de 32.500 francs.

Ligne de Lyon à Marseille. — Le Ministre des Travaux publics vient d'autoriser la Compagnie à procéder à l'allongement de la voie n° 7 et au remaniement des signaux et enclenchement à la gare de Donzère.

La voie 7 en question sera allongée de manière à lui donner 500 mètres de longueur utile au lieu de 200. Ce résultat sera obtenu en prolongeant ladite voie, du côté de Lyon, jusqu'à l'extrémité de la cour de la petite vitesse et, du côté de Marseille, en reportant l'aiguille de soudure sur la voie n° 1, au delà du passage à niveau n° 395.

La voie n° 5 actuelle, demeurant ainsi simple voie de service, sera raccourcie d'environ 60 mètres à son extrémité, côté Lyon, afin de conserver entre la voie n° 7 déviée et les quais actuels, un espace suffisant pour la desserte de ces derniers. Dans le même but, la largeur du quai découvert sera réduite de 1 mètre.

Le prolongement de la voie n° 7, du côté de Marseille, nécessitera en l'outre l'allongement du passage à niveau précité.

Le service vicinal de la Drôme ayant demandé à ce que les barrières tournantes en bois du passage à niveau n° 395, soient trans-

formées en barrières roulantes en fer, la dépense afférente à cette amélioration est comprise dans le présent projet.

Un projet technique spécial sera présenté ultérieurement pour le remaniement des signaux.

M. Barluet, ingénieur du 14^e arrondissement de la voie 10, cours du Midi, à Lyon, sera chargé de l'exécution des travaux qui s'élèvent à 20.000 francs.

Procédés pour percer le verre. — Un de nos abonnés nous écrit pour nous demander comment on perce le verre des plaques de propreté par exemple.

On se sert des outils ordinaires préalablement trempés dans de la benzine saturée de camphre; rien de plus facile alors que de travailler le verre comme on le désire; il suffit d'humecter, de temps en temps, l'instrument avec la solution précitée.

On obtient les mêmes résultats en trempant le poinçon dans de l'essence de térébenthine saturée de camphre.

— Voici un autre procédé, mais nous ne le garantissons pas comme le premier.

Imprégner les plaques de verre du mélange de :

Essence de térébenthine	60 grammes.
Sel d'oseille	150 —
Gousses d'ail.	6 —

On mélange le sel à l'essence et l'on ajoute le suc de l'ail. Il ne reste qu'à percer avec un équarrisseur triangulaire en acier bien trempé.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 12 au 27 novembre

LYON

Rue Tronchet, 107, angle rue Ney. — Deux maisons de rapport annexes. — Propriétaire, M. Guillemoz, rue Tronchet, 107. — Architecte, MM. Alex et Roucher, rue Molière, 80.

Cours du Midi. — Démolition des Anciennes Brasseries du Chemin de fer, dites Brasseries Rinck. — Entrepr., M. Babolat, rue Voltaire, 56.

NOTA. — Cet établissement est démolit pour être remplacé par la construction d'un magnifique hôtel Terminus avec accès sur la gare du coût de plus de deux millions.

Angle des rues Vaucanson et des Ecoles. — Magasins. — Propriétaire, M. Perier, rue Chazière, 21. — Entrepreneur, MM. Jangot et Bonneton, rue Servient, 18.

SAINT-ÉTIENNE

Rue Morengo, 4. — Habitation. — Propriétaire, M. Satre, rue de la Bourse, Saint-Chamond. — Architecte, M. Preynat, 1, place de l'Hôtel-de-Ville.

Rue Morengo. — Atelier de menuiserie et maison d'habitation. — Propriétaire, M. Rey, rue d'Arcole, 32. — Entrepreneur, M. Bila, rue de la Préfecture, 40.

Cours Fauriel (Rond-Point). — Habitation. — Propriétaire, M. Lagreval. — Architecte, M. Seux, rue Saint-Jacques.

Avenue Grâner. — Maison et atelier. — Propriétaire, M. Jouanot, 118, rue de Lyon. — Architecte, M. Ligonnet, 2, rue Camille-Collard.

Rue Bernard-Palissy, 3. — Habitation. — Propriétaire, M. Regoussin Philippe, rue Bernard-Palissy, 3.

Rue César Bertholon, 87. — Habitation. — Propriétaire, M. César Mulatier, rue Neuve, 23.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — 23 novembre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Construction de chaussées en pavés d'échantillon de grès et de granit. — 1^{er} lot. Etablissement de chaussées en empierement, rue Burdeau. Mont. des travaux, 15.471 fr. 50. Soumissionnaires. MM. Monin, Clavel, prix du devis. — M. Siant, 1 p. 400. — Adjud., M. Foraz, quai Saint-Antoine, 32, 2 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Pavage en pavés d'échantillon de grès, rues Penthievre, Duhamel et de la

place de la Charité, et pavage en cailloux roulés, place Grolier. Mont. des tr., 44.145 fr. 90. Soumissionnaire : M. Delolme, 2 p. 100. — Adjud., M. Monin, 3 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Pavage en pavés d'échantillon de grès, rue de Bonnel. Montant des travaux, 37.767 fr. 70. Soumissionnaires : MM. Védrine, 1 p. 100. — Richard, 1 p. 100. — Canque, 2 p. 100. — Adjud., M. Monin, 2,10 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Pavage en pavés d'échantillon en granit, grande rue de Cuire et place de la Croix-de-Bois. Montant des travaux, 12.857 fr. Soumissionnaire : M. Monin, prix du devis. — M. Paturet, 2 p. 100. — Adjudic., M. Siant, 3 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Pavage en pavés d'échantillon en granit, rue Roquette. Montant des travaux, 14.434 fr. 80. Soumissionnaire : M. Monin, prix du devis. — MM. Siant, 3 p. 100. — Védrine, 1 p. 100. Adjud., M. Dufer, 4 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Pavage en pavés d'échantillon de grès, avenue de Saxe. Montant des travaux, 24.776 fr. Soumissionnaires : MM. Dufer, Monin, prix du devis. — Adjud., M. Canque, 3 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 26 novembre. — *Mairie d'Autun.* — Travaux de réparations et de surélévation de l'hôtel de ville. — 1^{er} lot. Démolition, terrassements et maçonnerie, pierre. Montant des travaux, 2.295 fr. 24. Soumissionnaires : MM. Renaud et Cartier, 13 p. 100 d'augmentation. — MM. Désaillis, 2 p. 100. — Riollot, 6 p. 100. — Lamouroux, 3 p. 100. — Adjud., M. Tissier, à Autun, 7 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Ferronnerie, charpente. Montant des travaux, 37.849 fr. 95. Soumissionnaires : MM. Sellier frères, prix du devis. — MM. Marquis, 7 p. 100. — Collot, 3 p. 100. — Devif, 7 p. 100. — Billet, 6 p. 100. — Riollot, 8 p. 100. — Adjud., M. Bondy, à Autun, 8,10 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Couverture, plomberie. Montant des travaux, 26.357 fr. 32. Soumissionnaires : MM. Pillot et Vallin, 15 p. 100. — Zani, 11 p. 100. — Bérard, 12 p. 100. — Philippe Constant, 11 p. 100. — Landrot, 6 p. 100. — Berricaudet, 19 p. 100. — Masset, 22 p. 100. — Hory, 15 p. 100. — Jean-Marie Rateau, 9 p. 100. — Fronlière, 24 p. 100. — Barbé, 12 p. 100. — Clément, 12 p. 100. — Déloge, 1 p. 100. — Adjud., M. Argenton, à Dijon, 28 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Menuiserie, serrurerie. Montant des travaux, 32.789 fr. 72. Soumissionnaires : MM. Marquis, 8 p. 100. — Collot, 6 p. 100. — Tissier, 5 p. 100. — Chopin, 3 p. 100. — Adjud., M. Prost, à Chalon-sur-Saône, 11 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Plâtrerie, cheminées et fumisterie, peinture, tenture et vitrerie. Montant des travaux, 21.322 fr. 25. Soumissionnaires : MM. Denier, 10 p. 100. — Combrouze, 13 p. 100. — Vilchêze, 11 p. 100. — Dion, 10 p. 100. — Gaunet, 15 p. 100. — Roy, 10 p. 100. — Avoudo, 9 p. 100. — Luquet, 15 p. 100. — Benoît, 12 p. 100. — Piassard, 12 p. 100. — Adjud., M. Berthier, à Autun, 20,55 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Jeudi 7 décembre, 2 h. — *Préfecture.* — Ponts et chaussées. Route nationale n° 86, de Lyon à Beaucaire. Rechargement de la chaussée entre les bornes S k. 100 et 9 k. 100. Travaux à l'entreprise, 14 480 fr. Somme à valoir : dépense en régie (cylindrage et arrosage), 4.000 fr. Dépenses imprévues, 1.520 fr. Total, 20.000 fr. Cautionnement provisoire, 500 fr., définitif, 500 fr.

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés 1^{er} dans les bureaux de la préfecture (2^e division, 1^{er} bureau), de 9 heures du matin à midi et de 2 à 4 heures du soir ; 2^e dans les bureaux de M. Autonne, ingénieur ordinaire, rue Montbernard, 9, à Lyon, de 8 h 1/2 à 11 h 1/2 du matin et de 1 h 1/2 à 4 h 1/2 du soir.

Rhône. — Jeudi 7 décembre, 2 h. — *Préfecture.* — Route nationale n° 88, de Lyon à Toulouse. Rechargement de la chaussée entre les bornes 5 k. et 6 k. Travaux à l'entreprise, 14 150 fr. Somme à valoir : dépense en régie (cylindrage et arrosage), 4.000 fr. Dépenses imprévues, 1.850 fr. Total, 20.000 fr. Cautionnement provisoire, 500 fr., définitif, 500 fr.

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs, tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés : 1^{er} dans les bureaux de la préfecture (2^e division, 1^{er} bureau), de 9 heures du matin à midi et de 2 à 4 heures du soir ; 2^e dans les bureaux de M. Autonne, ingénieur ordinaire, rue Montbernard, 9, à Lyon, de 8 h 1/2 à 11 h 1/2 du matin et de 1 h 1/2 à 4 h 1/2 du soir.

Rhône. — Mardi 12 décembre, 1 h. — *Hospices civils de Lyon.* — Terrain aux Brotteaux. Parcelle de la masse n° 281. Superficie, 710 mètres carrés. Mise à prix, 85.200 fr., soit 120 fr. le mètre carré. Confins : au levant, sur une longueur de 40 mètres, l'avenue Thiers ; au midi, sur une longueur de 13 m. 42 centimètres, le cours Vitton ; au couchant, sur une longueur de 41 m. 60 centimètres, l'impasse Lassalle ; et au nord, d'abord, sur 10 m. 60 centimètres, une ligne perpendiculaire à l'impasse Lassalle à l'extrémité nord de la côte de 41 m. 60 centimètres, et, ensuite, sur une même longueur de 10 m. 60 centimètres, une autre ligne perpendiculaire à l'avenue Thiers, à l'extrémité nord de la côte de 40 mètres ; ces deux lignes perpendiculaires se rejoignent vers le milieu de la masse.

L'adjudication aura lieu, par-devant M^e Muguet, notaire de l'administration des hospices, demeurant rue Puits-Gaillot, 1.

Nul ne sera admis à enchérir, s'il n'a versé, à la caisse des hospices, une somme de 5.000 fr. à titre de cautionnement préalable.

Le cahier des charges et le plan sont déposés, au bureau des domaines, à l'administration centrale des hospices, passage de l'Hôtel-Dieu, 55, où l'on peut en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 10 heures du matin à 4 heures de l'après-midi.

Rhône. — Mercredi 20 décembre, 2 h. — *Préfecture.* — Travaux con-

cernant les ponts suspendus. — 1^{er} lot. Pont de Condrieu. Caemin gr. c. 15. Dépense y compris la somme à valoir, annuelle, 3.800 fr., pour 6 ans, 22.800 fr. Cautionnement, 150 fr. — 2^e lot. Pont de Neuville. Ch. gr. c. 14 bis. Dépense y compris la somme à valoir, annuelle, 3 800 fr., pour 6 ans, 2.800 fr. — Pont de Couzon. Dépense y compris la somme à valoir, annuelle, 3.300 fr., pour 6 ans, 19.800 fr. — Pont de Fontaines. Dépense y compris la somme à valoir, annuelle, 2.500 fr. Total, 9.900 fr., pour 6 ans, 16.800 fr. Total, 59.400 fr. Cautionnement, 500 fr. — 3^e lot. Pont de Collonges. Ch. int. c. 15. Dépense y compris la somme à valoir, annuelle, 1.600 fr., pour 6 ans, 9.600 fr. Pont de l'Île-Barbe. Dépense y compris la somme à valoir, annuelle, 7.500 fr., total, 9.500 fr., pour 6 ans, 45.000 fr., total, 54.600 fr. Cautionnement, 450 fr. — 4^e lot. Pont de Givors. Dépense y compris la somme à valoir, annuelle, 3.286 fr., pour 6 ans, 19.716 fr. Cautionnement, 160 fr. — Travaux concernant les chemins vicinaux d'intérêt commun. — 5^e lot. Chemin n° 1. Construction du chemin à l'entrée du bourg de Saint-Rambert-l'Île-Barbe, aux abords du pont suspendu. Dépense prévue, 2.166 fr. 18. Somme à valoir, 183 fr. 82. Total, 2.350 fr. — 6^e lot. Ch. n° 1 et 15. Réfection de trottoirs et de rigoles sur les communes de Saint-Rambert-l'Île-Barbe et de Collonges-au-Mont-d'Or. Dépense prévue, 4.074 fr. 58. Somme à valoir, 325 fr. 42. Total, 4.400 fr. Cautionnement, 140 fr. — 7^e lot. Ch. n° 51. Construction d'une déviation du chemin sur la commune de Chambost-Longessaigne. Dépense prévue, 3.044 fr. 26. Somme à valoir, 255 fr. 74. Total, 3.300 fr. Cautionnement, 120 fr. — 8^e lot. Chemin 73. Construction d'un aqueduc dallé dans la traverse du bourg d'Yzeron. Dépense prévue, 2 546 fr. 97. Somme à valoir, 153 fr. 03. Total, 2.700 fr.

Visa du certificat de capacité, n'ayant pas plus de trois de date, par l'Agent voyer en chef du département du Rhône, huit jours au moins avant l'adjudication.

Les devis et cahiers des charges, relatifs auxdits travaux, sont déposés à la préfecture du Rhône (3^e division, 1^{er} bureau), où chacun pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à midi et de 2 à 4 heures.

Ain. — Dimanche 10 décembre, 1 h. — *Mairie d'Outriaz.* — Marché de gré à gré. Construction d'un puits pour recherche de source.

Renseignements à la mairie.

Jura. — Jeudi 21 décembre, 2 h. — *Préfecture.* — 1^{er} lot. Gigny. Appropriation d'une maison pour l'école des filles. Travaux évalués par le devis de M. Rousseau, architecte à Lous-le-Saunier. Montant du projet, 7.316 fr. 38. Somme à valoir, 512 fr. 80. Cautionnement 2.0 fr. — 2^e lot. Augisey. Construction d'un lavoir communal. Travaux évalués par le devis de M. Jasseron, agent-voyer cantonal à Beaufort. Montant du projet, 3.937 fr. 99. Somme à valoir, 365 fr. 12. Cautionnement, 130 fr. — 3^e lot. Rotazier. Réparations aux fontaines. Travaux évalués par le devis de M. Jasseron, agent-voyer cantonal à Beaufort. Montant du projet, 1.200 fr. 53. Somme à valoir, 139 fr. 45. Cautionnement, 40 fr.

Les devis des travaux, les pièces du projet et le cahier des charges de l'entreprise sont déposés à la préfecture (2^e division), où chacun pourra en prendre communication tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés.

Jura. — Mardi 26 décembre, 2 h. — *Sous-préfecture de Poligny.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Aumont. Aménagements nouveaux au Chalet et construction d'une cave et laiterie nouvelles. Mont., 4.611 fr. 38. A valoir, 458 fr. 05. Total, 5.069 fr. 43. Cautionnement, 230 fr. Auteur du projet, M. Schacre, architecte à Champagnole. — 2^e lot. Bouchaud. Construction d'un abreuvoir dans le village et installation d'un réfrigérant à la fromagerie. Montant, 1.928 fr. 73. A valoir, 174 fr. 84. Total, 2.103 fr. 57. Cautionnement, 100 fr. Auteur du projet, M. Huguenet, agent voyer cantonal à Sellières. — 3^e lot. Foncine-le-Haut. Ch. vic. ord. n° 4, de Foncine-le-Haut au-Rochet. Reconstruction d'un mur de soutènement. Montant, 2.508 fr. 58. A valoir, 200 fr. Total, 2.708 fr. 58. Cautionnement, 100 fr.

Visa par l'auteur du projet huit jours avant l'adjudication et par l'agent voyer pour le 3^e lot.

Les soumissions accompagnées des pièces prescrites devront être déposées au secrétariat de la sous-préfecture le samedi 23 décembre, avant 5 heures du soir ou parvenir par la poste sous pli recommandé, par le premier courrier du lundi.

Renseignements à la sous-préfecture.

Loire. — Dimanche 10 décembre. — *Mairie de Saint-Genest-Malifaux.* — Réparations aux bâtiments communaux et travaux d'aménage et de distribution d'eau. Montant des travaux, 19.600 fr. Cautionnement, 450 fr.

Renseignements à la mairie et au bureau de l'agent voyer en chef.

Ministère de la Guerre. — Mercredi 20 décembre, 2 h. — *Besançon.* Salle d'honneur de l'arsenal. Direction d'artillerie de Besançon. Adjudication d'une fourniture de chêne en grume comprenant 100 lots de 40 mètres cubes chacun.

Le cahier des charges générales et le cahier des charges spécial à la fourniture sont déposés dans les bureaux de la place de Paris (avenue de Saxe, 2).

Ministère de la Guerre. — Mercredi 20 décembre, 1 h. 1/2. — *Mairie Dôle.* — Service du génie. Chefferie de Besançon. Travaux de vidange à exécuter dans la place de Dôle pendant les années 1900 à 1901 inclus.

Renseignements dans les bureaux de la chefferie du génie à Besançon et dans le bureau du génie à Dôle, tous les jours non fériés, de 8 à 11 heures du matin et de 2 à 5 heures du soir.

Ministère de la Guerre. — Jeudi 21 décembre, 10 h. — *Mairie de Nîmes.* Service du génie. Chefferie de Nîmes. Travaux d'entretien des bâtiments militaires de la place de Nîmes pendant les années 1900 à 1902 inclus. Charpente, menuiserie, ferronnerie, serrurerie, quincaillerie et ouvrages en tôle ou en fonte.

A titre de simple renseignement et sans que l'adjudicataire puisse s'en valoir, le public est informé que la dépense moyenne des travaux d'entretien, relative à ce lot, s'est élevée pendant les trois dernières années, à 2.500 fr. par an.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

FORMATIONS DE SOCIÉTÉS.

Lyon. — Société de construction électrique, ancienne maison Fauris et Dukard, rue de la République, 26, anonyme au capital de 225.000 fr. divisé en 2.250 actions de 100 fr. Construction, achat, vente, location, installation de tous appareils électriques; utilisation de l'électricité sous toutes ses formes; exploitation de tous brevets, etc., etc., et notamment l'exploitation de l'établissement industriel et commercial pour la construction et la vente de machines et appareils électriques appartenant à MM. Fauris et Dukard, sis rue Molière, 67. — 50 ans, du 3 octobre 1899. — 2 novembre.

Die. — A. Gonon et Fleuret, ciment, à Crest. — 15 ans. — 15.000 fr. — 1^{er} octobre.

DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

Roanne. — 22 octobre. — Société Chassignol et Martignon, entr. de plâtrerie, peinture, 43, rue Nationale. Liquid. les associés. — 19 octobre.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

— DROITS D'ACCISE EN SUS —

		les 100 kil.	
Cuivre en lingots affiné	209 50	217 50	
— en planche rouge	240 »	» »	
— — — jaune	205 »	» »	
Etain Banca en lingots	400 »	405 »	
— Bilton et détroits en lingots	390 »	400 »	
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon.	48 »	49 »	
— ouvert: tuyaux et feuilles	51 »	52 »	
Zinc retordu 2 ^e fusion.	61 »	59 »	
— laminé en feuilles. Vieille montagne	77 50	76 50	
— — — Autres marques	76 50	75 50	
Nickel brut pour fonderie	525 »	» »	
— laminé	575 »	» »	
Aluminium brut pour fonderie.	525 »	» »	
— laminé.	625 »	» »	
Fer laminé 1 ^{re} classe	27 »	28 »	
— à double T, AO	27 »	28 »	
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus.	31 »	32 »	
Mercure. le kilo	675 »	700 »	

GAZETTE JUDICIAIRE ET COMMERCIALE DE LYON

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :

Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil, Lyon (au rez-de-chaussée).

En Vente : IMPRIMERIE A. REY, 4, Rue Gentil

LOI ET DÉCRETS

SUR LES ACCIDENTS

AFFICHAGE OBLIGATOIRE DANS TOUS LES ATELIERS

à partir du 1^{er} Juillet 1899

LES DEUX PLACARDS, FORMAT 50 X 65, PAPIER FORT

Pris dans notre Bureau 50 centimes
Par Poste 65 —

La Loi et les Décrets en brochure : 50 cent. — Par poste : 65 cent.

SPECTACLES

Grand-Théâtre. — Ce soir à 8 heures, *Carmen*, avec M^{me} Bressler-Gianoli et M. Scaramberg. Demain, *Thaïs*, le bel opéra de Massenet auquel M^{me} Tournier et M. Mondaud ont assuré un succès si retentissant, va disparaître de l'affiche pour céder la place à *Sigurd*, à *Don Juan* et à *Lohengrin*.

Théâtre des Célestins. — Notre scène de comédie reprend ce soir *Serge Panine*, une des œuvres les plus émouvantes de Georges Ohnet. Samedi et lundi, les *Chevaliers du Brouillard*, une des pièces les plus célèbres du répertoire. Dimanche, en matinée, la *Légion étrangère*; le soir, le *Demi-Monde*; mardi le *Vieux Marcheur*.

Casino des Arts. — Ce soir, vendredi de gala du Casino, nombreux débuts. Minstrels Parisiens dont le succès a été si vif l'année dernière, Black et White, excentriques du Nouveau Cirque; miss Valverde, danseuse de corde espagnole; Yara, danseuse russe; Hall'bert et Laujol, comiques, etc.

Scala-Bouffes. — Demain samedi, fête de gala pour les débuts des acrobates Gœtters; M^{me} Charmeroy, l'exquise diseuse au piano; M. Charleys, comique. Lundi, première représentation du *Vieux Marcheur de la Scala*.

Eldorado, 33, cours Gambetta. — Allez voir jouer la superbe et féerique revue *Ah! Penses-tu!* où les scènes drôlatiques abondent. Parodie du *Vieux marcheur*; apothéose des ponts de Lyon et de nombreux défilés, parmi lesquels les huit sœurs Biserr, orphéonistes émérites. Dimanche, *Ah! Penses-tu!* sera jouée à deux heures, en matinée.

Cirque Rancy. — Ouverture le samedi 2 décembre. Débuts de la nouvelle troupe comprenant de sensationnelles attractions.

Le Propriétaire-Gérant : ALEXANDRE REY.

Lyon. — Imprimerie A. REY 4, Rue Gentil. — 21932

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

CARREAUX EN CIMENT

V. A. DEMOLINS, fabrique de Carreaux en Ciment, Usine, 35, rue Claudia, Montchat, station Cours Eugénie, tramway de Bron.

PRODUITS REFRACTAIRES & GRÉS

PROST ET PICARD à Givors (Rhône). Cornues à Gaz. Produits réfractaires et Briques rouges. Tuyaux en grès vernissés pour conduites d'eaux et assainissement. Téléphone.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urnoirs, tablettes, carreaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Serin, 5, LYON

SABLE. — Chevrot et Deleuze, 64, rue de Marseille. — Draggage à vapeur sur le Rhône. Sable, Gravières, Gailloux roulés.

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun.

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Spécialité de tuyaux en terre cuite et en grès pour conduite d'eau et pour Bâtimts. Seuls représentants à Lyon de la C^{ie} des Grès Français de Pouilly-sur-Saône.

CIMENTS, CHAUX, PLATRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

CHAUX ET CIMENTS. — Chevrot et Deleuze, 64, rue de Marseille. — Seuls concessionnaires des Ciments Vicat pour le Rhône et la Loire, ainsi que des Usines de Trept (Isère); du Val d'Amby (Isère). Seuls vendeurs des Chaux de Cruas (Freydier-Gouy); Chaux des Barbrières (Drôme).

PEINTURE & PLATRIERIE

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun.

CHEVROT ET DELEUZE, 64, rue de Marseille, Lyon — Plâtres de Savoie, de l'Isle, de Bourgogne, de Paris; à mouler, à encastrer. Albâtre. Lattes suisses. Briques pleines et creuses. Seuls vendeurs des Plâtres de Savoie de la Société des Plâtriers du Sud-Est et des Plâtres de l'Isle (marque Poulet). Succursales: Saint-Etienne, 43, rue d'Annoay; Saint-Fons, 9, quai Saint-Gobain.

CÉRAMIQUE

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRERES, fabricants à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

PRODUITS CÉRAMIQUES. — Chevrot et Deleuze, 64, rue de Marseille. — Dépositaires des Tuileries de Roanne, Sainte-Foy-Argentière, Bourgogne et Saint-Vallier. Spécialité de Boisseaux pour cheminées, Tuyaux en grès. Fabrication de tuyaux en poterie pour bâtiments et conduites d'eau Carreaux de Marseille, de Verdun. Succursales: Saint-Etienne, 43, rue d'Annoay; Saint-Fons, 9, quai Saint-Gobain.

CHARPENTES & PONTS MÉTALLIQUES — V. FEBVRE 16-18-20, rue de la Claire LYON VAISE

ARDOISES

de LABASSÈRE (Hautes-Pyrénées)

FAVRE FRÈRES

50, 51, 52, quai de Serin, LYON

SEULS CONCESSIONNAIRES POUR L'EST ET LE MIDI DE LA FRANCE

DU COMITÉ DES VENTES DES ARDOISES DE LABASSÈRE

RÉVOLUTION

dans la TAPISSERIE

des Salles à manger, Buffets, Chambres à coucher, Bureaux,
Salons et Appartements, par :

LE BOIS PLAQUÉ

Bois de toutes essences pouvant s'appliquer comme tapisserie contre les murs, plafonds, portes, soubassements, cimaises.

Imitation parfaite du Bois plein.

Garantit et assainit tout appartement où il est appliqué. Absolument inaltérable à l'humidité et à la chaleur
Panneaux de toutes sortes, Marquetterie, Décoration en érable, tilleul, palissandre, ébène, hêtre, chêne, etc.

C. E. TROBBIET, 67, Rue du Pensionnat, LYON

Épreuves et Panneaux à la disposition de MM. les Architectes,
PRIX MODÉRÉS Entrepreneurs etc., sur demandes PRIX MODÉRÉS

J^H JAY & JALLIFFIER, A GRENOBLE

CONSTRUCTEURS BREVETÉS S. G. D. G.

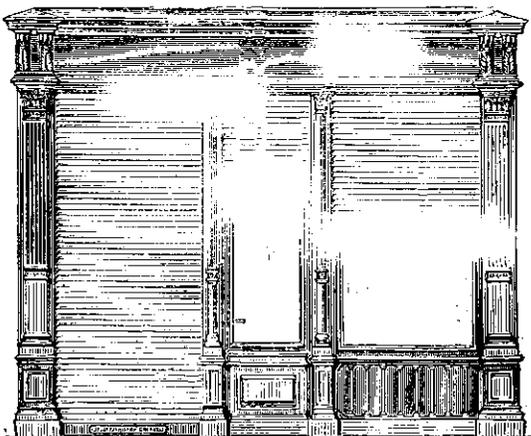
Succursale: 18, Vieux Chemin de Rome, Marseille

2 MÉDAILLES D'OR, PARIS 1890

EXPOSITION UNIVERSELLE
LYON 1894

MÉDAILLE D'OR

LA PLUS HAUTE
RÉCOMPENSE



PRINCIPALES SPÉCIALITÉS:

FERMETURES EN FER

ET EN TOLE D'ACIER ONDULÉE

NOUVEAU SYSTÈME SILENCIEUX

B. S. G. D. G.

Persiennes Fer, Persiennes Fer et Bois

MONTE-PLATS — MONTE-CHARGES

Escaliers tournants Fer et Bois

Moules métalliques pour Tuyaux en Ciment

MACHINES A BRIQUES — OUTILS DE CIMENTIER

Représentant à Lyon: M BUY 6, rue Rabelais, Lyon

SERRURERIE ARTISTIQUE



Grilles, Portails, Balcons, Rampes, Serres
Bâches, Ciels-
ouverts, Croi-
sées en fer,
Ponts et
Kiosques.

MARQUISES, VERANDAHS

Volières, Tonnelles, Clôtures légères, Bordures,
Entourages, Piquets fer pour la Vigne.

MEUBLES DE JARDINS ET CAFÉS

EMILE RAOUX

130, Cours Lafayette, Lyon.

Tarif adressé franco sur demande.

MOSAÏQUES DE MARBRE

Romaine et Vénitienne de tous Styles
pour Dallage

NOUVELLES MARCHES D'ESCALIERS

Mosaïques Artistiques

Verres spéciaux, Ors et Emaux Vénitiens
pour Décorations Murales

VOÛTES, PLAFONDS, FAÇADES, ÉGLISES, CHATEAUX
MUSEES, THÉÂTRES

Salles à manger, Salles de Billard, Salles de Bain
Vestibules et Cuisines

Bars, Cafés, Hôtels, Boucheries
et Similaires.

BERTIN QUIARY, & C^{IE}

BUREAUX: Avenue de Saxe, 223

ATELIERS: Rue d'Agnesseau, 5

TRAVAUX GARANTIS

PRIX MODÉRÉS

Restauration de Mosaïques Ancienne & Moderne